

### 33. L'ACTION DE JEAN DE HESSELLE POUR LE PATRIMOINE DE LIMBOURG (2008)

*Le texte ci-dessous est celui de la préface que je rédigeai en 2008 à l'occasion de la sortie du Carnet du patrimoine consacré au patrimoine de l'ancienne cité de Limbourg. Cosignée avec la future bourgmestre Valériee Dejardin, ce fut la dernière contribution de mon ami Jean de Hesselle à la sauvegarde du patrimoine de sa ville. La maladie allait l'empêcher progressivement ensuite d'encore investir son énergie où que ce soit, jusqu'à son décès en 2014 à l'âge de 80 ans. Une réédition de « son » Carnet du Patrimoine fut réalisée dans la foulée. Si l'œuvre entreprise par Jean n'est pas encore complètement achevée aujourd'hui, notamment pour ce qui est de la réaffectation de l'église, elle n'en continue pas moins son cours et Limbourg a fort logiquement rejoint le cercle restreint des « plus beaux villages de Wallonie ».*

Mon ami Jean de Hesselle (aux côtés de qui j'assumai la responsabilité d'Amnesty International Verviers dans les années '70-'80), était échevin en charge (notamment) du Patrimoine en 1992 lorsque je devins pour ma part, le 8 janvier, chef de Cabinet du ministre Robert Collignon, qui allait insuffler un dynamisme exceptionnel et donner des moyens jusque-là jamais atteints à la politique wallonne du Patrimoine durant les années '90.

Dès le 30 juin 1992, Robert Collignon visitait Limbourg où il était accueilli par feu le bourgmestre Sevrin et son échevin. Le ministre se souvenait parfaitement bien avoir découvert Limbourg un quart de siècle plus tôt, alors jeune avocat, en se rendant par une brumeuse fin d'après-midi hivernale à l'ancienne Justice de Paix, qu'il croyait toujours installée à l'époque sur la place. L'église St-Georges, elle, était encore bardée des échafaudages qui la corsetaient depuis des années et elle attendait depuis longtemps la poursuite de travaux de restauration qui tardaient faute de moyens. Pire, certains craignaient des problèmes structurels tels qu'elle en arrive à s'effondrer en contrebas : combien de fois Jean et moi n'avions-nous pas discuté de cette sinistre hypothèse en contemplant depuis sa terrasse, en haut du thier Hillettes, le superbe panorama de l'édifice accroché à l'éperon rocheux ?

Lors de cette visite, Robert Collignon annonça les mesures dont Jean de Hesselle, Jacques Barlet (le président de la Commission des Monuments, Sites et Fouilles) et moi avions discuté six semaines plus tôt en vue de relancer la dynamique de sauvetage du fleuron du patrimoine limbourgeois : la commande d'une étude de photogrammétrie sur l'église afin d'analyser les risques qu'elle courait ; des subsides pour une étude des coûts de l'achèvement de la restauration extérieure ; le lancement de la procédure de classement du vieux Limbourg comme ensemble architectural ; et, *last but not least*, la forte probabilité d'une inscription de cet ensemble sur la liste du patrimoine exceptionnel de la Région.

Peu auparavant en effet, Robert Collignon avait spontanément renoncé au droit qui était jusque là celui du ministre de reconnaître ou non, au coup par coup, la valeur exceptionnelle d'un monument classé en lui accordant à la clé un taux de subsides lui aussi exceptionnel de 95 % (au lieu du taux de base de 60 %). Désormais la liste du patrimoine exceptionnel serait arrêtée tous les trois ans par l'ensemble du Gouvernement sur avis de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. Avec cent vingt et un autres biens, le site de Limbourg apparut d'emblée sur la liste des biens reconnus « patrimoine exceptionnel de Wallonie » le 19 juillet 1993. Quinze ans plus tard, Limbourg est toujours le seul ensemble architectural à figurer sur cette liste, forte de cent soixante-quatre biens depuis 2006, et à bénéficier ainsi d'une reconnaissance légale exceptionnelle pour ses atouts patrimoniaux, au contraire de beaucoup de « plus beaux villages de Wallonie » notamment.

Si le choix de Limbourg avait fait l'unanimité, ce fut en dépit du fait que la procédure de classement comme ensemble architectural n'était pas encore achevée. Jusque là, seuls douze biens (l'église, les pavés de la place, la pompe, des murs d'enceinte et six maisons) étaient classés. Mais pour procéder à la protection de l'ensemble, il fallut procéder à une enquête auprès de tous les propriétaires concernés mais aussi de tous les habitants dans un large cercle de vision autour du village : ce furent, pour Madame Gislaïne Devillers à l'Administration, des mois de travail de bénédictin avant que le ministre puisse procéder au classement le 12 octobre 1994.

La reconnaissance comme site exceptionnel (et non pas en tant que monument) n'entraînait pas ipso facto des aides financières régionales. Il fallut encore que l'échevin du Patrimoine et le Cabinet du ministre unissent leurs efforts pour convaincre du bien-fondé d'accorder 95 % de subsides régionaux aux travaux de restauration de l'église compte tenu du fait que celle-ci était l'élément structurant du site exceptionnel. Cette nouvelle et difficile étape franchie, la restauration de l'extérieur de l'église put enfin reprendre à l'automne 1995.

L'édifice était définitivement sauvé lorsque Jean de Hesselle renonça à son mandat communal en 2000, mais tout était à faire à l'intérieur et la commune restait comme jadis bien démunie face à un pareil défi. Pour ce motif, l'église fut inscrite en septembre 2002 sur la liste des monuments problématiques devant être « épaulés » par l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) dirigé par l'ancien chef de cabinet de Robert Collignon. L'IPW confia le dossier, avec cinq autres biens verviétois d'ailleurs, à un expert extérieur conventionné nommé... Jean de

Hesselle.

Début 2004, l'IPW lançait au nom de la commune et de la fabrique d'église un concours d'architecture européen (dont les préparatifs furent particulièrement complexes) qui déboucha en octobre sur la désignation d'un bureau chargé d'une étude de faisabilité afin d'allier dans l'édifice, à l'occasion de sa restauration intérieure (dite « troisième phase »), le maintien du culte et le développement d'activités culturelles et touristique. Les résultats en furent connus à l'été 2005, le taux de 95 % de subsides potentiels fut confirmé l'année suivante par la Région, mais ce n'est que début 2007, à l'initiative de la nouvelle échevine en charge du Patrimoine Valérie Dejardin, que le dossier de la troisième phase fut relancé, la jeune mandataire étant par ailleurs... attachée au service des Publications de l'IPW.

Depuis, la commune a conclu une convention avec le bureau d'architecture auteur de l'étude de faisabilité, pour la restauration intérieure d'abord (les aménagements scénographiques venant dans un deuxième temps), et celui-ci s'est attelé à sa tâche. C'est l'architecte Christophe Londot, du bureau Henri Garcia (auteur notamment de la restauration de la collégiale et d'une partie de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu à Amay), qui a désormais la responsabilité du projet.

L'achèvement de la restauration de l'église St-Georges est donc désormais en principe garanti. Le projet a en tous cas convaincu le nouveau ministre du Patrimoine Jean-Claude Marcourt lors de sa visite à Limbourg en septembre 2007, organisée à l'occasion des Journées du Patrimoine, quinze ans après celle du ministre Collignon. Si on ajoute qu'au printemps 2008, une réunion de travail de la commune avec les responsables de l'Administration régionale en charge du Patrimoine a permis de relancer aussi plusieurs dossiers relatifs à l'ensemble architectural lui-même dont l'église n'est qu'un élément, on peut dire qu'avec l'aide de la Région depuis 1992 et de l'IPW depuis 2002, l'avenir du site et de son église semblent assurés de manière irréversible. Puissent les Limbourgeois, dépositaires de ce patrimoine exceptionnel de Wallonie, et tous les visiteurs extérieurs, apprécier et préserver dès aujourd'hui et plus encore demain le résultat de ces efforts conjoints des autorités locales et régionales, pour transmettre intact aux générations futures le petit joyau que l'Histoire nous a légué ici.